

DOCUMENTATION TECHNIQUE

SYSTEME CLIENT PRESSE

Déclaration BL SP 8855 – Volume 9

Version 1.14

☐

Diffusion libre

☒

Diffusion restreinte

☐

Diffusion contrôlée

SUIVI DES EDITIONS

Version	Paragraphe modifié	Rédigé par / le	Vérifié par / le	Approuvé par / le
1.1	Création	FRONER L. GAMELIN P. DESVAGES L. 19.07.2010		
1.2	Modifications	GAMELIN P. 16.03.2011		
1.3	Modifications	GAMELIN P. 12.08.2011		
1.4c	Mise en forme globale	GAMELIN P. CLERTEAU N. 23.02.2012		
1.5	Correction d'anomalies	GAMELIN P. 20.09.2013		
1.6	Correction mineure	GAMELIN P. 04.06.2015		
1.7	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 07.10.2016		
1.7b	Nouveaux document	GAMELIN P. 02.02.2017		
1.8	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 15.12.2018		
1.9	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 17.01.2019		
1.10	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 31.01.2023		
1.11	Mise à jour globale	MEUROU M. 06.03.2023		
1.12	Sans évolution pour ce volume	MEUROU M. 08.09.2023		
1.13	Mise à jour URL ; Ajout éléments de contexte	PREVIER S. 07.05.2024	DA CRUZ VIANA H. 10.07.2024	
1.14	Mise à jour des libellés d'options et sites de dépôts Mise à jour de la liste de produits dans l'offre	PREVIER S. 10.04.2026	DA CRUZ VIANA H. 04.05.2026	

SOMMAIRE

1. Présentation	5
1.1. Objet du document	5
1.2. Documents de référence	5
2. DESCRIPTION DU BL157	6
2.1. Principes Fonctionnels	6
2.2. Constitution du BL157	7
2.2.1. Visuel du BL157	7
2.2.2. Description des données du visuel	7
3. DESCRIPTION DU 1289A	12
3.1. Principes fonctionnels	12
3.2. Constitution du 1289A	12
3.2.1. Visuel du 1289A	12
4. REGLES DE GESTION POUR L'ALIMENTATION DU BL157 ET DU 1289A	13

Règles de gestion

RG 9-1	Cas d'utilisation des BL157	6
RG 9-2	Règles de génération des BL157	6
RG 9-3	Unicité de l'assemblage dans le contenant	6
RG 9-4	Règles de remise des BL157	6
RG 9-5	Cas d'utilisation des 1289A	12
RG 9-6	Règles de remise des 1289A	12
RG 9-7	N° Publication (CPPAP/ISSN/PROV)	13
RG 9-8	N° Identifiant édition	13
RG 9-9	Produit	13
RG 9-10	Nombre total contenants	13
RG 9-11	N° premier contenant – N° dernier contenant.....	13
RG 9-12	Numéro de dépôt	14
RG 9-13	Numéro de parution.....	14
RG 9-14	Date	14
RG 9-15	Type de parution	14
RG 9-16	Niveau de Préparation.....	14
RG 9-17	Type de Service ou Nom du Produit.....	14
RG 9-18	Site de dépôt	15
RG 9-19	Poids des objets	15
RG 9-20	Options	15
RG 9-21	Détermination des tarifs	15
RG 9-22	Déclaration du poids unitaire (édition + encarts).....	16
RG 9-23	Détermination du poids unitaire à prendre en compte dans les zones 1 et 216	
RG 9-24	Cohérence des quantités entre numéro principal et suppléments	16

1. PRESENTATION

1.1. Objet du document

Tous dépôts de presse réalisés dans le réseau dédié ou dans le réseau mutualisé doivent être accompagnés d'une déclaration de dépôt. La déclaration permet ainsi une prise en charge et puis une facturation exhaustive des dépôts.

Le fichier devra être transmis par courriel à La Poste dans **les 5 jours ouvrés (du lundi au samedi)** suivant le dépôt.

Il est important que le client éditeur, vérifie avec La Poste et ses prestataires que le type de déclaration de dépôt soit approprié aux besoins de diffusion, au contrat et options souscrites pour la publication faisant l'objet de ladite déclaration.

En effet, des modes de déclarations informatiques existent y compris pour les envois égrenés. Elles permettent notamment d'activer des modalités de routage, de dépôts plus élaborés et d'activer des options offrant une tarification plus avantageuse.

Le présent document a pour objet la présentation des spécifications techniques du BL157 et du 1289A et des règles de gestion associées.

Le BL157 est un document à associer à chaque dépôt.

Le 1289A est un document destiné à la facturation ; il synthétise l'ensemble des dépôts lors de la parution.

1.2. Documents de référence

Les documents de référence sont :

- Le contrat Presse décrivant l'offre et les règles de gestion associées.
- Les volumes 2 à 6 de la SP8855. Ils décrivent les exigences postales en matière de production et dépôts de la Presse. La structure des BL157 est adaptée à ces exigences.

2. DESCRIPTION DU BL157

2.1. Principes Fonctionnels

Le BL157 est le document de déclaration du dépôt qui accompagne le camion quand le dépôt fait l'objet d'une déclaration sous format papier. Il y a un BL157 par poids (Assemblage).

La totalité des données du BL157 est issue du système d'information du déposant.

Les BL157 doivent absolument respecter le format initial proposé par La Poste, être lisibles, y compris pour les éditions manuelles (de secours) et avec tous les champs complétés.

Si les conditions/informations de déclarations minimum ne sont pas réunies, un « BL d'office » pourra être réalisé par La Poste à la prise en charge.

RG 9-1 Cas d'utilisation des BL157

Les BL157 sont utilisés pour tous les dépôts sauf ceux déclarés via des déclaratifs électroniques (DRP, DRL, Gestion des dépôts en ligne (e-Bordereau)).

↪ Cf. **Volume 7** DRL

↪ Cf. **Volume 8** DRP

RG 9-2 Règles de génération des BL157

Dans un même camion et pour une même parution de publication, plusieurs BL157 seront demandés selon le nombre d'assemblages dans la parution de la publication. Il y aura autant de BL157 que d'assemblages de la parution de la publication.

La notion d'assemblage est décrite dans le volume 5 "routage physique".

↪ Cf. **Volume 5** Routage physique

RG 9-3 Unicité de l'assemblage dans le contenant

Lorsque le dépôt est déclaré avec un BL157, les contenants ne doivent comprendre qu'un seul assemblage.

Par conséquent, un contenant ne doit figurer que sur un seul BL157.

↪ Cf. **Volume 6** Conteneurisation

RG 9-4 Règles de remise des BL157

Le BL157 doit être remis en deux exemplaires sur le site de dépôt :

- un exemplaire conservé par La Poste pour exploitation ;
- un exemplaire horodaté et remis au chauffeur pour archivage chez le routeur ou son client.

2.2. Constitution du BL157

La constitution du BL157 se déroule en 2 étapes :

- la préparation des données de dépôt nécessaires ;
- l'édition et la transmission du document.

2.2.1. Visuel du BL157

La Poste met à disposition sur : <https://www.laposte.fr/entreprise-collectivites/aide-outils> (rubrique documentation)

Un BL157 interactif à calcul automatique des quantités. Parallèlement, la Poste fournit des référentiels aux routeurs qui souhaitent développer leur propre outil de génération des BL157. En cas d'évolution des modalités déclaratives propres au BL157, La Poste n'est pas tenu responsable des impacts sur les outils des prestataires.

2.2.2. Description des données du visuel

Partie en-tête du document :

Version BL 157		BORDEREAU DE LIVRAISON 157		Imprimer en 3 exemplaires	
Toutes les rubriques en gras et suivies d'un * sont obligatoires .					
Déposant Nom du déposant * BL_1		PUBLICATION TITRE * BL_2			
Contenant Nb total de contenants BL_8 N° premier contenant BL_9 N° dernier contenant BL_10		N° Contrat * BL_3 N° Publication (CPPAP, ISSN, PROV, PEXL) * BL_4 N° Identifiant Edition BL_5 Libellé Edition BL_6 Produit * BL_7			
DEPOT N° de dépôt * BL_11 Date (jj/mm/aaaa) * BL_12 Numéro de parution * BL_13 Niveau de service BL_14 Type de parution * BL_16		Site de dépôt * Réseau dédié BL_15 Réseau mutualisé Nombre de suppléments BL_36 N° Publication Supp./HS 1 BL_37 N° Publication Supp./HS 2 BL_37 N° Publication Supp./HS 3 BL_37 N° Publication Supp./HS 4 BL_37			
Poids publication principale (édition+encarts) * BL_17 Poids des objets (OPP, Incarto) BL_18		Poids Supplément/HS 1 BL_38 Poids Supplément/HS 2 BL_38 Poids Supplément/HS 3 BL_38 Poids Supplément/HS 4 BL_38			

N°	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
DEPOSANT				
BL_1	Nom du déposant	20AN	Maximale	Nom du déposant
PUBLICATION PRINCIPALE				
BL_2	TITRE	40AN	Maximale	Titre de la publication
BL_3	N° Contrat	1 à 10 N	Min:1 Max: 10	Numéro du contrat
BL_4	N° Publication (CPPAP, ISSN, PROV, PEXL)	10AN	Maximale	Numéro de la publication Cf. RG 9-7
BL_5	N° Identifiant Edition	2N	Maximale	Numéro unique réservé à chaque assemblage des éditions de la parution Cf. RG 9-8
BL_6	Libellé Edition	50AN	Maximale	Libellé identique à celui indiqué sur le bordereau de remise des exemplaires témoins et sur les exemplaires témoins
BL_7	Produit	Liste déroulante		Cf. RG 9-9
CONTENANT				
BL_8	Nb total de contenants	3N	Maximale	Nombre des contenants présents dans le camion et concernés par l'assemblage identifié de l'édition, cf. RG 9-10
BL_9	N° premier contenant	5N	Fixe	Identification du contenant portant la numérotation de départ Numéro unique géré par titre et par numéro de parution, Cf. RG 9-11
BL_10	N° dernier contenant	5N	Fixe	Identification du contenant portant la numérotation de fin Numéro unique géré par titre et par numéro de parution, Cf. RG 9-11
DEPOT				
BL_11	N° de dépôt	8AN	Maximale	Numéro unique du BL157 Cf. RG 9-12
BL_12	N° de parution	6N	Fixe	Numéro de la parution de la publication, Cf. RG 9-13
BL_13	Date	10AN	Fixe	JJ/MM/AAAA, Cf. RG 9-14
BL_14	Niveau de service	Liste déroulante		Au choix : Urgent, Non urgent, Economique
BL_15	Lieu	20AN	Maximale	Cf. RG 9-20

N°	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
BL_16	Type de parution	Liste déroulante		Cf. RG 9-15
BL_36	Nombre de suppléments	1N	Fixe	Nombre de suppléments voyageant avec la publication principale. Le nombre doit être égal au nombre de champs BL_37 renseignés.
BL_37	N° publication Supp (1, 2, 3, 4)	10AN	Maximale	Numéro de publication presse uniquement (CPPAP). Cf. RG 9-7
POIDS UNITAIRE (g)				
BL_17	Poids de la revue seule	4N	Maximale	Poids de la revue en grammes Y sont inclus le poids du film ou de l'enveloppe d'emballage
BL_18	Poids des objets (OPP)	4N	Maximale	Poids de l'assemblage en grammes Calcul automatique, Cf. RG 9-21
BL_38	Poids du supplément (1, 2, 3, 4)	4N	Maximale	Poids en grammes de chacun des suppléments s'il y en a. Le numéro de supplément correspond à celui du champ « N° publication SUPP x »
1 - NIVEAU DE PREPARATION				
RE-INITIALISATION				
BL_19	BL_39	Opt BL_20 :ables)*		Déclaration du client Calculer Constaté Poste
		QUANTITE * BL_21		QUANTITE
Liasse Facteur	Principale	STANDARD	1 000	
Code Postal	Supp. 1	STANDARD	850	
DEPARTEMENT NON MECA	Supp. 2	STANDARD	500	
Code Postal	Supp. 3	STANDARD	850	
Liasse Facteur	Supp. 4	STANDARD	1000	
TOTAL			4 200	BL_22
PRODUIT				
BL_19	NIVEAU DE PREPARATION	Liste déroulante		Cf. RG 9-16
BL_20	Options (si applicables)	Liste déroulante		Cf. RG 9-22
BL_21	QUANTITE	20N	Maximale	Nombre d'exemplaires par niveau de préparation
BL_22	TOTAL QUANTITE	20N	Maximale	Quantité totale d'exemplaires Calcul automatique
BL_39	Type Publication	10AN	Maximale	Type de publication concerné : Principale (correspond à la revue principale), Supp1, Supp2, Supp3, Supp4 (Cf. champs BL_37)

N°	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
2 - ENVOIS MULTIPLES La déclaration des tarifs n'est pas obligatoire pour la prise en charge des dépôts par La				
	BL_40	Options BL_23 bles) *	Déclaratif client Calculer Constaté Poste	
			BL_24 (1) * BL_25 (2) * BL_26 (3) * BL_27 Poids BL_28 quot (g) 1)	Nb de paquets (1) Nb exemplaires (2) Poids unitaire (g) (3)
Multiples Multiples Multiples Multiples Multiples	Principale	STANDARD	1 25 100 2 500 2500,00	
		BL_29	1 25	BL_30
ENVOIS MULTIPLES				
BL_23	Options (si applicables)	Case à cocher	Options : Sans, Jours Creux, Dépôt Anticipé, Distri Jours Creux	
BL_24	Nb de paquets (1)	6N	Maximale	Nombre de paquets multiples
BL_25	Nb exemplaires (2)	20N	Maximale	Nombre d'exemplaires total
BL_26	Poids unitaire (g) (3)	8N	Maximale	Poids unitaire d'un exemplaire en grammes
BL_27	Poids total (g) (4) = (2) x (3)	8N	Maximale	Poids total en grammes des paquets Nb exemplaires x Poids unitaire
BL_28	Poids unitaire paquet (g) (5) = (4) / (1)	8N	Maximale	Poids unitaire en grammes d'un paquet Poids total des paquets / nb de paquets Ce poids peut comprendre deux décimales
BL_29	TOTAL (1)	8N	Maximale	Nombre total de paquets multiples
BL_30	TOTAL (2)	8N	Maximale	Nombre total d'exemplaires
BL_40	Type Publication	10AN	Maximale	Type de publication concerné : Principale (correspond à la revue principale), Supp1, Supp2, Supp3, Supp4 (Cf. champs BL_47)
3 - SERVICES ET PRODUITS ASSOCIES AU PRODUIT PRESSE La déclaration des tarifs n'est pas obligatoire pour la prise en charge des dépôts par La				
Type de BL_31 du produit		Déclaration du client Calculer Déclaration du client		Constaté Poste
		BL_32	BL_33	BL_34
SURTAXE AERIENNE PUBLISSIMO PRIO DOM		100	52	
SURTAXE AERIENNE PUBLISSIMO PRIO TOM		100	12	
TOTAL		64,		
		TOTAL (1) * (2) * (3) *		
Déclaration du client		BL_35		
La déclaration des tarifs n'est pas obligatoire pour la prise en charge des dépôts par La				

N°	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
SERVICES ET PRODUITS JOINTS A LA PUBLICATION				
BL_31	Type de service ou nom du produit	Liste déroulante		Cf. RG 9-17
BL_32	POIDS UNITAIRE	8N	Maximale	Poids unitaire du produit
BL_33	QUANTITE	8N	Maximale	Quantité de produits
BL_34	Libellé de l'objet	20AN	Maximale	Nom du produit
TOTAUX				
BL_35	Déclaration du client	8N	Maximale	Quantité Total : Total Produit + Total Envois Multiples + Total Services et Produits Joint à la Publication

3. DESCRIPTION DU 1289A

3.1. Principes fonctionnels

Le 1289A est le document à usage de facturation qui fait suite à l'ensemble des dépôts d'une parution. Il y a un 1289A par poids (Assemblage).

Le bordereau 1289A doit absolument respecter le format initial proposé par La Poste, être lisible, y compris pour les éditions manuelles (de secours) et avec tous les champs complétés.

Si les conditions/informations de déclarations minimum ne sont pas réunies, un « BL d'office » pourra être réalisé par La Poste à la prise en charge.

La totalité des données du 1289A est issue du système d'information du déposant.

RG 9-5 Cas d'utilisation des 1289A

Les 1289A sont utilisés pour toutes les parutions sauf celles déclarées via des déclaratifs électroniques (DRP, DRL Gestion des dépôts en ligne – e-Bordereau)).

➡ Cf. **Volume 7** DRL

➡ Cf. **Volume 8** DRP

RG 9-6 Règles de remise des 1289A

Le 1289A doit être remis au service facturation.

3.2. Constitution du 1289A

La constitution du 1289A se déroule en 2 étapes :

- la préparation des données de dépôt nécessaires ;
- l'édition et la transmission du document.

3.2.1. Visuel du 1289A

Le 1289A est semblable au BL157, hormis pour le titre.

Les règles de gestion sont identiques.

4. REGLES DE GESTION POUR L'ALIMENTATION DU BL157 ET DU 1289A

RG 9-7 N° Publication (CPPAP/ISSN/PROV)

Le numéro **CPPAP** est constitué de : "4 chiffres" + "1 lettre" + "5 chiffres"

Ex : 1010K14257

Le numéro **ISSN** est constitué de : "4 chiffres" + "-" + "4 alphanumériques". Le dernier caractère peut être "X".

Ex : 1426-2576 ; 1853-984X

Le numéro **PROV** est constitué de : "PROV" + "6 chiffres"

Ex : PROV425631

RG 9-8 N° Identifiant édition

La numérotation repart à 01 à chaque dépôt. Incrémentation de l'identifiant pour tout nouveau assemblage accompagnant la revue de l'édition. Numérotation codée sur 2 caractères numériques.

Exemple :

Cage contenant l'assemblage 1 ("édition 1" + "encart1" + "OPP2") → N° identifiant édition 01

Cage contenant l'assemblage 2 ("édition 1" + "encart1" + "encart2") → N° identifiant édition 02

RG 9-9 Produit

Liste déroulante permettant de sélectionner le produit parmi une liste. Les données exactes figurent dans le référentiel RessourcesPresse dans la table "TypePresse". Ne figurent pas dans cette liste les produits de type surtaxes aériennes et objets.

 Cf. **Volume 1** Référentiels

RG 9-10 Nombre total contenants

Indique le nombre de contenants en rapport avec l'édition de la parution du titre, et en rapport aussi avec l'assemblage des objets décrits sur le BL157. Un contenant de la même édition mais avec un assemblage d'objets différent ne sera pas comptabilisé sur ce BL157.

RG 9-11 N° premier contenant – N° dernier contenant

Indique les bornes de début et de fin de la plage de numérotation utilisée par l'ensemble des cages concernées par l'édition "assemblée" de la parution du titre. Numérotation des contenants codée sur 5 caractères numériques et numéro de contenant unique sur un intervalle de temps de 3 mois.

Il est préconisé, pour un dépôt, que les numéros de contenants soient continus. Si cette règle n'est pas respectée, ce champ ne doit pas être rempli.

RG 9-12 Numéro de dépôt

Identification du dépôt se rapportant au document BL157. Donnée d'identification composée de 8 caractères, à savoir deux premiers caractères alphabétiques propres au déposant et une donnée numérique sur 6 caractères s'incrémentant au fil des dépôts.

Unicité de la donnée d'identification sur un délai de 3 mois.

RG 9-13 Numéro de parution

L'éditeur attribue un numéro de parution unique lors de chaque nouveau tirage.

Ce numéro est très souvent incrémenté sur une base annuelle.

Il est composé de 6 chiffres (ex : "000256").

Attention : certaine publication n'utilise pas de numéro de parution (dans ce cas, la Poste attribue un numéro fondé sur l'année – mois).

RG 9-14 Date

La date doit correspondre au jour réel du dépôt des exemplaires pour les BL157.

Pour les 1289A, il s'agit de la date du premier dépôt.

RG 9-15 Type de parution

Liste déroulante :

- Numéro principal
- Supplément
- Hors-série
- Fac-similé
- Publissimo

RG 9-16 Niveau de Préparation

Liste déroulante permettant de sélectionner le niveau de préparation parmi une liste. Les données exactes figurent dans le référentiel RessourcesPresse dans la table "NiveauPréparation".

 Cf. **Volume 1** Référentiels

RG 9-17 Type de Service ou Nom du Produit

Liste déroulante permettant de sélectionner le produit parmi une liste. Les données exactes figurent dans le référentiel RessourcesPresse dans la table "TypePresse". Il s'agit des données concernant les objets et surtaxes.

Les niveaux de préparation doivent être ordonnancés par ordre croissant de préparation : A trier toute France, Département,...

 Cf. **Volume 1** Référentiels

Pour les règles RG 9-3, RG 9-9 et RG 9-11, le choix de certaines valeurs en contraint d'autres.

L'outil interactif inclut ces contraintes. Si le routeur souhaite s'appuyer sur un outil développé en interne, il devra inclure ces contraintes afin de ne pas déclarer de combinaisons tarifaires incompatibles.

RG 9-18 Site de dépôt

Le cadre "site de dépôt" distingue un champ "réseau dédié" et un champ "réseau mutualisé". Seul l'un des deux doit être renseigné. Le site indiqué est celui où a directement lieu le dépôt des exemplaires.

➡ Cf. **Volume 2** Routage logique

"Réseau dédié" est un menu déroulant comprenant les noms des plates-formes qui constituent le réseau dédié. La liste exacte se trouve dans le référentiel LogistiquePresse dans la table "Tablesites".

➡ Cf. **Volume 1** Référentiels

"Réseau mutualisé" est un champ libre permettant d'inscrire le nom du site de dépôt qui dépend du réseau mutualisé. Le nom doit être celui figurant dans le référentiel ROUTACH.

RG 9-19 Poids des objets

Le poids des objets correspond à la somme des poids unitaires des différents objets décrits dans le cadre "services et produits associés au produit presse".

RG 9-20 Options

Liste déroulante permettant de sélectionner les options parmi une liste. Les données exactes figurent dans le référentiel RessourcesPresse dans la table "Options".

➡ Cf. **Volume 1** Référentiels

RG 9-21 Détermination des tarifs

La structure des bordereaux de déclaration de 2026 est identique à la version 2025, le mode de complétion est inchangé.

L'affichage des tarifs n'est pas obligatoire lors de la déclaration par le client ou le déposant et non nécessaire pour la prise en charge des dépôts par La Poste (sauf dérogation exceptionnelle). Pour rappel, les tarifs presse sont affichés dans les onglets annexe des bordereaux.

Les tarifs des offres presse Publissimo, sont disponibles sur <https://www.laposte.fr/entreprise-collectivites/aide-outils#pour-vos-envois-presse>.

Un calculateur de tarif est disponible en ligne : <https://www.laposte.fr/entreprise-collectivites/aide-outils#pour-vos-envois-presse> il peut être utilisé sans restriction d'accès par les éditeurs, les prestataires, La Poste.

Pour information :

Avec l'application depuis 2022 de l'accord de transport et distribution de la presse, la complexité de calcul des tarifs n'existe plus, puisque toutes les publications relevant du régime économique de la presse sont soumises à une grille de tarifs commune par niveau de service. Les bordereaux presse sont à présent alignés sur les autres BL des offres de La Poste Branche Service Courrier Colis.

Les déclarations en bordereau papier limite l'utilisation de la gamme des offres presse. Pour permettre aux publications de bénéficier de tous les avantages des offres presse / Publissimo, il est recommandé d'utiliser les dispositifs de déclaration de dépôt électronique en DRL et/ou DRP (exemple : capacités de déclarations des options, routage et tarif en liasse PIC, sécurisation des déclarations, mise à jour simplifiée).

 Cf. **Volume 1** Référentiels

RG 9-22 Déclaration du poids unitaire (édition + encarts)

Le poids unitaire correspond au poids de la revue seule plus celui des encarts (hormis objets Presse Plus). Il est exprimé en grammes sans décimale.

RG 9-23 Détermination du poids unitaire à prendre en compte dans les zones 1 et 2

Les poids à prendre en compte sont :

- Cas 1 – revue principale : le champ BL_39 ou BL_40 « type de parution » prend la valeur « Principale » (revue principale).
 - ➔ Le poids unitaire à prendre en compte est celui du champ BL_16 « poids unitaire »
- Cas 2 – supplément : le champ BL_39 ou BL_40 « type de parution » prend la valeur « Supp x » (supplément).
 - ➔ Le poids unitaire à prendre en compte est celui du champ BL_38 « poids du supplément x ».

RG 9-24 Cohérence des quantités entre numéro principal et suppléments

Chaque BL157 correspond à un assemblage. Si cet assemblage comprend une revue principale et ses suppléments alors les quantités décrites pour la revue principale doit être égale aux quantités décrites pour chacun des suppléments et pour tous les niveaux de préparation.

Cette cohérence de quantité doit apparaître sur le document.

Exemple :

Type de parution * **NUMERO PRINCIPAL + SUPPLEMENT** N° Publication Supp./HS 1 **2215C12345** N° Publication Supp./HS 2
N° Publication Supp./HS 3 N° Publication Supp./HS 4

Poids publication principale (édition+encarts) * **100** Poids Supplément/HS 1 **152** Poids Supplément/HS 2 **126**
Poids des objets (OPP) **0** Poids Supplément/HS 3 Poids Supplément/HS 4

1 - NIVEAU DE PREPARATION RE-INITIALISER

	Type Publication	Options (si applicables) *	Déclaration du client	Calculer	Constaté Poste	
			QUANTITE *		QUANTITE	
CODE POSTAL -	Principale -	STANDARD -	1 000			
CODE POSTAL -	Supp. 1 -	STANDARD -	1 000			
CODE POSTAL -	Supp. 2 -	STANDARD -	1 000			

Dans cet exemple, l'assemblage comprend la revue principale et deux suppléments. Chacun des composants a donc la même quantité dans le déclaratif pour le même niveau de préparation.